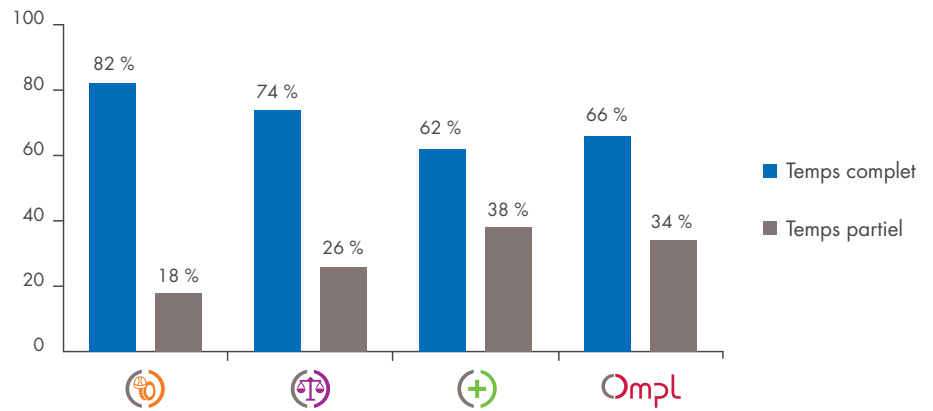


Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2012. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau de l'OMPL et de chacun des trois secteurs dans la région.

Durée du temps de travail par secteur professionnel



PLUS DU TIERS DES SALARIÉS À TEMPS PARTIEL

66 % des salariés des entreprises libérales travaillent à temps complet. En comparaison, cette proportion est inférieure à la moyenne nationale (68 %). Cependant, cette moyenne cache des disparités par secteur :

- ⊕ le secteur cadre de vie-technique se singularise par un taux de salariés à temps complet plus important que les deux autres secteurs ;
- ⊕ le secteur juridique est dans une situation intermédiaire, un quart des salariés à temps partiel ;
- ⊕ le secteur santé totalise plus du tiers des salariés à temps partiel, soit plus du double du secteur cadre de vie-technique.

Il est important de noter que 84 % des salariés à temps partiel sont dans une situation choisie

- Secteur cadre de vie-technique
 - Entreprises d'architecture
 - Entreprises d'économistes de la construction
 - Entreprises d'experts en automobile
 - Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers
- Secteur juridique
 - Études d'administrateurs et mandataires judiciaires
 - Cabinets d'avocats
 - Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques
 - Études d'huissiers de justice
- Secteur santé
 - Cabinets dentaires
 - Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers
 - Cabinets médicaux
 - Pharmacie d'officine
 - Cliniques vétérinaires



TAUX D'EMPLOI À TEMPS PARTIEL VARIABLE SELON LES BRANCHES

Ⓜ Le taux de féminisation du secteur cadre de vie-technique impacte directement la durée du temps de travail. Les branches du secteur ont un taux de féminisation plus faible et donc de salariés à temps partiel. La proportion de salariés à temps complet n'est pas inférieure à 78 %.

Ⓜ Les branches du secteur juridique ont une proportion de salariés à temps partiel, intermédiaire entre les deux secteurs. Contrairement au secteur cadre de vie-technique, le taux d'emplois à temps complet n'est pas directement lié au taux de féminisation, la branche des études d'administrateurs et mandataires judiciaires une des plus féminisées a un fort taux de salariés à temps complet. La branche des cabinets d'avocats emploie près du tiers des salariés à temps partiel.

Ⓜ Les branches du secteur santé ont à minima 30 % de salariés à temps partiel. Les branches des cabinets dentaires et des cabinets médicaux affichent le taux de salariés à temps partiel le plus élevé, plus de deux salariés sur cinq.

Durée du temps de travail par branche professionnelle

Secteur/Branches professionnelle	Temps complet	Temps partiel
	82 %	18 %
	80 %	20 %
	82 %	18 %
	78 %	22 %
	90 %	10 %
	74 %	26 %
	86 %	14 %
	71 %	29 %
	87 %	13 %
	81 %	19 %
	62 %	38 %
	57 %	43 %
	70 %	30 %
	57 %	43 %
	63 %	37 %
	61 %	39 %
Ompl	66 %	34 %